

COMMUNE DE BARENTON

=====

COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022

=====

L'an deux mille vingt-deux le neuf septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane LELIÈVRE, Maire de Barenton.

Etaient présents : Stéphane LELIÈVRE, Jimmy BAROCHES, Nathalie BOITTIN, Philippe DORENLOR, Antoine GIROIS, Julie JOSSOMME, Patricia PASSAYS, Sylvie PELLERIN, Sylvie RIVIÈRE, Arnaud TOUQUET

Absents excusés : Louis COQUELIN, Ludovic GÉRARD, Nicole JOSEPH, Frédéric PETITBON, Jacqueline RAIMBAULT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie RIVIÈRE

M. Louis COQUELIN a donné procuration à M. Stéphane LELIÈVRE

Présentation par l'association InSite du projet d'emploi de jeunes en service civique

Monsieur le Maire a invité Mme Céline GUNES, de l'association InSite, à venir s'exprimer devant le Conseil Municipal, pour présenter l'emploi de jeunes en service civique sur des projets communaux.

L'association InSite, fondée en 2018 par des élus territoriaux et présente dans 5 régions dont la Normandie, propose deux dispositifs aux communes rurales :

- L'Erasmus rural : Mise en place de missions de volontariat au service des initiatives culturelles, sociales et environnementales ;
- Artisans d'Idées : Mise en place d'une communauté de penseurs et d'acteurs de la ruralité, pour créer des liens, faciliter la coopération et mettre en commun des idées, des outils et des ressources grâce à une plateforme numérique et à l'organisation de rencontres dans le territoire.

Elle bénéficie de financements à la fois publics (ANCT, DRAJES, CAF, MSA) et privés (Mutuelles d'assurances, Orange).

Le programme Erasmus Rural permet la mise à disposition auprès de communes rurales de jeunes de 18 à 25 ans en service civique, pour la conduite de projets, liées à l'environnement, au lien social ou à la culture, définis par la commune en collaboration avec InSite.

Le rôle de l'association est de construire avec la commune la fiche mission qui fera office d'offre d'emploi, de superviser le recrutement et de gérer la partie administrative de ces emplois.

Les jeunes sont recrutés pour une mission de service civique, sous contrat avec l'association et rémunérés par l'Etat à hauteur de 490,00 € par mois. De son côté, la commune a l'obligation de leur fournir et de prendre à sa charge les hébergements (loyers et charges).

Les deux studios meublés, situés au-dessus de la salle du restaurant scolaire, sont actuellement disponibles pour accueillir deux jeunes. La commune prendra également à sa charge tous les frais de déplacements des jeunes durant leur mission de service civique.

Ils effectueront leur mission à hauteur de 24,00 heures hebdomadaires et disposeront de 2 jours de congés payés par mois. Ils sont également invités à s'intégrer à la population locale en participant aux associations ou en rencontrant les habitants.

Un tuteur communal sera désigné pour les accompagner et suivra une formation pour cette mission.

COMMUNE DE BARENTON



Préalablement à la mission, une réunion de préparation aura lieu en présence des jeunes, des élus et des représentants de l'association. En fonction des missions prévues, l'Espace Public Numérique (EPN) pourra être également associé à ces initiatives.

Monsieur le Maire évoque les projets engagés par la commune, susceptibles de bénéficier de l'aide de jeunes en service civique :

- L'inventaire des mares du territoire ;
- La mise en place d'un parcours pédagogique près des futures mares de la Dollerie ;
- Le raccordement du réseau de mares par des voies pédestres ;
- La végétalisation des écoles et du cimetière ;
- L'implantation de haies et d'arbres
- Etc.

Si les conseillers municipaux sont intéressés par cette initiative, Monsieur le Maire souhaite que les missions démarrent dès que possible, au début de l'année 2023.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'emploi de jeunes en service civique pour des projets communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion de la commune au programme Erasmus Rural de l'association InSite et l'emploi de jeunes en service civique pour des missions d'intérêt communal ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant à ce présent programme.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2022 transmis avec la convocation de la présente réunion.

Aménagement d'un terrain multisport – Lot n° 1 – VRD – Plateforme en enrobés – Résultat de la consultation

Vu la délibération du 8 juillet 2022, par laquelle le Conseil Municipal a pris la décision de relancer une nouvelle consultation auprès des entreprises ayant répondu au 1^{er} appel d'offres concernant le lot n° 1 – VRD – Plateforme en enrobés – du marché d'aménagement d'un terrain multisport.

Pour cette nouvelle consultation, il a été demandé aux entreprises de prendre en compte les données suivantes pour répondre au lot n° 1 :

- La quasi-totalité de la parcelle devra être terrassée et aménagée en enrobé, pour une surface d'environ 660 m² ;
- Les candidats doivent proposer deux offres, l'une avec un mur de soutènement en préfabriqué en L, l'autre avec des murs en béton banché ;
- Le mur de soutènement sera implanté en limite de propriété selon les dimensions suivantes :
 - Un mur d'une hauteur d'un mètre sur une longueur de 15 mètres ;
 - Un mur d'une hauteur de 1,50 mètres sur une longueur de 25 mètres ;
 - Un mur d'une hauteur de 2,00 mètres sur une longueur de 18 mètres.

La notation utilisée pour sélectionner le titulaire du marché est la même que celle employée pour la consultation initiale, 40 points pour le montant des offres et 60 points pour la valeur technique.

COMMUNE DE BARENTON



Les entreprises ont transmis les offres suivantes :

- Offres avec murs en béton préfabriqué en L

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Note / 40
Eiffage Route Basse Normandie	64 850,08 €	77 820,10 €	34,34
SAS Pigeon TP Normandie	76 716,59 €	92 059,91 €	29,03
SAS Lehodey TP	55 669,79 €	66 803,75 €	40,00
SARL Mongodin	111 323,40 €	133 588,08 €	20,00

- Offres avec murs en béton banché

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Note / 40
Eiffage Route Basse Normandie	66 733,26 €	80 079,91 €	39,85
SAS Pigeon TP Normandie	92 480,41 €	110 976,49 €	28,76
SAS Lehodey TP	66 482,69 €	79 779,23 €	40,00
SARL Mongodin	125 823,40 €	150 988,08 €	21,14

L'analyse des pièces transmises par les candidats (devis, pièces administratives, mémoire technique etc.) pour établir une notation sur la valeur technique des offres a donné les résultats suivants :

Entreprises	Méthodologie d'exécution du chantier	Moyens humains, matériel	Réf.	Qualité et garantie matériaux	Politique environ.	Planning	Total / 60
Eiffage Route Basse Normandie	5,00	10,00	10,00	19,00	5,00	5,00	54,00
SAS Pigeon TP Normandie	10,00	10,00	10,00	18,00	5,00	5,00	58,00
SAS Lehodey TP	10,00	8,00	10,00	18,00	5,00	5,00	56,00
SARL Mongodin	10,00	10,00	10,00	19,00	5,00	5,00	59,00

Le résultat de l'analyse des offres est ainsi le suivant :

- Offres avec murs en béton préfabriqués en L

Entreprises	Valeur technique / 60	Prix / 40	Total / 100	Classement
Eiffage Route Basse Normandie	54,00	34,34	88,34	2^{ème}
SAS Pigeon TP Normandie	58,00	29,03	87,03	3^{ème}
SAS Lehodey TP	56,00	40,00	96,00	1^{er}
SARL Mongodin	59,00	20,00	79,00	4^{ème}

COMMUNE DE BARENTON



- Offres avec murs en béton banché

Entreprises	Valeur technique / 60	Prix / 40	Total / 100	Classement
Eiffage Route Basse Normandie	54,00	39,85	93,85	2 ^{ème}
SAS Pigeon TP Normandie	58,00	28,76	86,76	3 ^{ème}
SAS Lehodey TP	56,00	40,00	96,00	1 ^{er}
SARL Mongodin	59,00	21,14	80,14	4 ^{ème}

Monsieur le Maire soumet à la décision du Conseil Municipal le choix du type de mur de soutènement, qui sera aménagé sur le terrain communal, et du titulaire du lot n° 1 – VRD – Plateforme en enrobés – du marché d'aménagement d'un terrain multisport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Choisit l'installation de murs de soutènement en préfabriqué en L, pour terrasser la parcelle sur laquelle sera aménagé le terrain multisport ;
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise SAS LEHODEY TP, de Muneville-sur-Mer (50), d'un montant de 55 669,79 € HT soit 66 803,75 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer toutes les pièces se rapportant au présent marché public.

Travaux d'isolation et de mise en sécurité de l'agence postale et de l'espace France Services

Afin de garantir la sécurité de l'agence postale communale, Monsieur le Maire souhaite l'installation d'un rideau métallique de sécurité qui permettra de clôturer le guichet de l'agence postale lors de ses heures de fermeture, tout en permettant l'accès du public à l'espace France Services.

A cet effet, il a pris contact avec l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour la transmission d'un devis de fourniture et de pose d'un rideau métallique. Le montant de l'offre est de 3 918,00 € HT soit 4 701,60 € TTC.

Parallèlement à ces travaux, Monsieur le Maire souhaite améliorer la confidentialité des échanges au sein de l'agence postale et de l'espace France Services, en engageant les travaux suivants :

- Pose d'une porte fermant le couloir reliant l'agence postale et l'espace France Services ;
- Dépose des portes vitrées du bureau n° 2 et du visio-guichet et remplacement par des portes pleines avec isolation phonique ;
- Fourniture et pose de deux placards permettant le rangement des sacs d'ordures ménagères, mis à disposition à l'agence postale, et offrant un espace de stockage dans le bureau n° 1.

Pour la réalisation de ces travaux, des devis ont été demandés à l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour les montants suivants :

- Pose d'une nouvelle porte : 819,30 € HT soit 983,16 € TTC ;
- Dépose des portes vitrées et remplacements par des portes isolantes : 3 248,00 € HT soit 3 897,60 € TTC ;

COMMUNE DE BARENTON



- Fourniture et pose de deux placards de rangement : 3 408,00 € HT soit 4 089,60 € TTC.

L'analyse de ces devis fait apparaître les observations suivantes :

- La nouvelle porte de séparation entre l'agence postale et l'espace France Services doit comporter un hublot ;
- Les élus souhaitent ne procéder qu'au remplacement de la porte vitrée du bureau n° 2 et ne pas modifier celle du visio-guichet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour la fourniture et la pose d'un rideau métallique permettant la clôture du guichet de l'agence postale communale, d'un montant de 3 918,00 € HT soit 4 701,60 € TTC ;
- Approuve le devis de l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, pour la fourniture et la pose de deux façades coulissantes à deux vantaux, d'un montant de 3 408,00 € HT soit 4 089,60 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant aux présents marchés ;
- Demande à Monsieur le Maire de solliciter l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, pour la production de nouveaux devis concernant la pose d'une porte dans le couloir et le remplacement de la porte du bureau n° 2.

Travaux d'isolation de la maison située 16G rue du Pavillon

La maison située 16G rue du Pavillon, propriété de la commune, est actuellement louée à des particuliers.

Après avoir bénéficié de travaux d'aménagement d'une chambre dans le grenier, de modification de la chaudière à fioul et de connexion de la VMC à la toiture, cette maison doit bénéficier de nouveaux travaux d'isolation pour limiter l'humidité présente dans les parties hautes et la cage d'escalier de la maison.

A cet effet, un devis a été demandé auprès de l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour les travaux suivants :

- Isolation des murs extérieurs de la maison avec une laine de verre de 140 mm d'épaisseur fixée sur une ossature métallique, recouvert d'un parement en plaques de plâtre, bandes et enduits ;
- Dans les combles, isolation du plafond au-dessus du couloir avec une laine de verre de 240 mm d'épaisseur ;
- Fourniture et pose de plinthes à peindre ;
- Fourniture et pose d'un bloc-porte isolant neuf avec serrure 3 points entre le couloir et le grenier ;
- Dans la cage d'escalier, isolation du mur mitoyen en placo-mur 10 + 60 avec bandes et enduits ;
- Modification des plinthes et des posées dans les deux escaliers ;
- Fourniture et pose de grilles d'aération dans les fenêtres.

Le montant total de cette offre est de 8 914,14 € HT soit 9 404,42 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture seront également à prévoir à l'issue de ce chantier. Il prendra contact avec des entreprises spécialisés pour la conduite de ces futurs travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour les travaux d'isolation de la maison située 16G rue du Pavillon, d'un montant de 8 914,14 € HT soit 9 404,42 €

COMMUNE DE BARENTON



TTC ;

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant au présent marché.

Travaux d'isolation de l'appartement n° 1 de la résidence Jules Ferry

L'appartement n° 1 de la résidence Jules Ferry, situé 210 rue du Président John Kennedy, est actuellement vacant en raison de l'absence de chaudière à gaz. Afin de diminuer les déperditions d'énergie de ce logement dont les plafonds sont élevés, Monsieur le Maire a contacté l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour un projet d'abaissement du plafond dans trois pièces de l'appartement : la salle de séjour, le couloir et la cuisine.

Le montant de ce devis est de 3 531,30 € HT soit 3 725,52 € TTC.

Ce chantier verra l'abaissement des plafonds des trois pièces de 55 cm, avec la pose d'un faux-plafond disposant d'une isolation en laine de verre de 200 mm d'épaisseur, des bandes et un enduit. Des coffres seront également prévus pour permettre l'ouverture des fenêtres.

Au vu du montant du devis, Monsieur le Maire suggère aux conseillers municipaux de réaliser ces travaux dans l'ensemble des pièces de l'appartement.

Les locataires des autres appartements constatent également des mouvements d'air froid dans les logements. Afin de tenter de résoudre ce problème, Monsieur le Maire va faire vérifier les conduits de cheminée pour s'assurer que ceux-ci sont bien bouchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable aux travaux d'isolation de l'appartement n° 1 de la résidence Jules Ferry ;
- Demande à Monsieur le Maire de recontacter l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, pour la transmission d'une nouvelle offre comprenant un abaissement dans la totalité des pièces du logement.

Porte d'entrée de la résidence de la Sélune

La porte d'entrée extérieure de la résidence de la Sélune, permettant l'accès à la salle du restaurant scolaire, à la salle de la Sélune et aux trois logements situés au 2^{ème} étage, est en mauvais état et doit être remplacée.

Dans cette optique, Monsieur le Maire a contacté l'entreprise SARL LEBRETON Loïc, de Barenton, pour la fourniture et la pose d'une nouvelle porte.

Le montant de cette offre est de 4 496,00 € HT soit 5 395,20 € TTC, pour une porte dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Porte en aluminium avec ouverture intérieure ;
- Double vitrage 16/44/2 ;
- Ouvrant avec deux vitrages, serrure trois points à relevage ;
- Côté semi-fixe avec deux vitrages ;
- Crémone pompier à levier ;
- Ferme-porte en applique avec module d'arrêt ;
- Hauteur : 2 080 mm – Largeur : 1 660 mm.

L'actuelle porte dispose d'une ouverture vers l'extérieur, mais l'entreprise n'a pas trouvé de

COMMUNE DE BARENTON



prestataires susceptibles de fournir ce type de menuiseries, ne proposant que des portes à ouverture intérieure.

Monsieur le Maire va contacter le SDIS de la Manche, pour savoir si la porte d'entrée d'un établissement recevant du public (ERP), s'ouvrant vers l'intérieur, respecte les conditions de sécurité en matière d'évacuation des personnes.

Il va également contacter l'entreprise SAS BAUGÉ, de Romagny-Fontenay, pour savoir s'il leur est possible de fabriquer des portes de ce type avec une ouverture extérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision lors d'un conseil municipal ultérieur quant au remplacement de la porte d'entrée de la résidence de la Sélune, en attendant de disposer d'informations complémentaires sur la possibilité d'installer une porte à ouverture intérieure, et d'avoir de nouvelles offres provenant d'autres entreprises de menuiserie.

Budget communal – Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n° 3 du budget 2022 de la commune. Cette modification de crédits est nécessaire afin de prendre en compte le financement de travaux d'investissement sur les bâtiments communaux et le coût du marché d'aménagement du terrain multisport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante du budget communal 2022 :

Dépenses d'investissement

2182 op. 43 – Matériel divers	- 16 000,00 €
21318 op. 44 – Travaux bâtiments communaux	+ 20 000,00 €
21318 op. 90 – Aménagement urbain – Parc municipal	- 4 000,00 €
2151 op. 96 – Travaux de voirie communale	- 40 000,00 €
21318 op. 98 – Terrain multisport	+ 40 000,00 €

Résultat du concours des maisons fleuries 2022

Mme Sylvie RIVIÈRE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le résultat du concours des maisons de 2022.

Le jury s'est réuni le 1^{er} juillet 2022 et a établi le classement des lauréats en s'appuyant sur les critères validés par le Conseil Municipal le 11 juin 2021.

Le résultat est le suivant :

1 ^{er} prix – Alexis BUISSON, Les Gouboudières	75,00 €
2 ^{ème} prix – Philippe LE TEMPLIER, 175 rue Jean-François Dary	70,00 €
3 ^{ème} prix – Nicole LECHAPELAYS, La Fosse	65,00 €
4 ^{ème} prix – Jacky LEGRAND, La Bigne	60,00 €
5 ^{ème} prix – Thérèse BOULLÉ, 111 rue de la Teinture	55,00 €
6 ^{ème} prix – Antoinette HARDY, 110 rue Colonel Leroux	50,00 €
7 ^{ème} prix – Pascal JULES, 350 rue de la Libération	45,00 €
8 ^{ème} prix – Paulette DUMAINE, La Lamerie	40,00 €
9 ^{ème} prix – Madeleine JOUBIN, La Lande	35,00 €

COMMUNE DE BARENTON



10 ^{ème} prix – Christian ROUSSEL, 40 rue de la Vème République	30,00 €
11 ^{ème} prix – Yvonne OLIVIER, Les Touches	25,00 €
12 ^{ème} prix – Thérèse BIDARD, 346 rue Robert Schuman	20,00 €
13 ^{ème} prix – Christine FOUQUAI, Le Bignon	15,00 €
14 ^{ème} prix – Geneviève DURAND, 30 rue John Kennedy	15,00 €
15 ^{ème} prix – Alexandra MONTECOT, 10 résidence Chanoine Tesnière	10,00 €

Le montant total des prix représente une somme 610,00 €.

Les lauréats du concours recevront un chèque-cadeau de la Fédération pour la Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat du Mortainais (FDCAM) lors d'une cérémonie qui sera organisée vendredi 14 octobre 2022 à 20h30 à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le classement du concours des maisons fleuries 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à verser les montants attribués aux lauréats sous forme de chèques-cadeaux de la FDCAM.

Recensement de la population 2023

Le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 23 février 2023.

Pour assurer cette mission, il va être nécessaire de recruter 4 agents recenseurs, qui devront chacun gérer un secteur de 160 à 250 logements. Leur mission se déroulera de la façon suivante :

- Formation des agents recenseurs (Janvier 2023) ;
- Réalisation d'une tournée de reconnaissance, pour valider les adresses et distribuer la lettre d'information aux habitants (1^{ère} quinzaine de janvier 2023) ;
- Recensement de la population, du 19 janvier au 23 février 2023.

Les coordonnateurs du recensement recevront également une formation de l'INSEE au cours de l'automne 2022.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de lui soumettre de potentiels candidats pour assurer les fonctions d'agent recenseur.

Recrutement d'un ATSEM pour l'école publique et la cantine

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des difficultés qu'il a rencontré, pour recruter un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), en charge de l'assistance des enseignantes et du suivi pédagogique des élèves de grande section et CP de l'école maternelle publique.

Cet offre emploi, d'une durée hebdomadaire de 14 heures annualisée et publié au début du mois du juin 2022, n'a reçu que très peu de candidatures dont aucune n'a abouti.

Les conditions de recrutement des ATSEM limitent en effet fortement la possibilité de trouver de nombreux candidats : obligation d'être titulaire du concours d'ATSEM ou de disposer d'un CAP Petite Enfance.

Cependant une dérogation permet également aux parents de trois enfants minimums de postuler pour ce poste, sans être titulaire du concours ou d'un diplôme.

COMMUNE DE BARENTON



C'est ainsi qu'une mère de famille a été recrutée pour assurer les fonctions d'ATSEM à l'école publique pour l'année scolaire.

Camion de transport des repas de la cantine scolaire

Suite à la décision du Conseil Municipal du 8 juillet 2022, la commune a acheté un véhicule de 9 places, Fiat Ducato Combi, pour transporter les repas du centre hospitalier de Mortain vers les cantines scolaires de Barenton et Saint-Georges-de-Rouelley.

Les agents techniques ont réalisé quelques travaux dans le véhicule, pour mettre en place un caisson en contreplaqué permettant d'accueillir les caisses isothermes contenant les repas.

La commune a également acheté une table élévatrice manuelle, pour faciliter le transport de caisses isothermes, parfois assez lourdes, du véhicule vers la salle du restaurant scolaire.

Microcrèche

Les conseillers municipaux demandent à Monsieur le Maire à quel stade est le projet d'aménagement d'une micro-crèche dans les anciens locaux de la trésorerie de Barenton.

Une réunion de la Communauté d'Agglomération aura lieu le 28 septembre 2022, en présence du prestataire privé de la future crèche de Romagny. Les élus sauront lors de cette rencontre si ce prestataire prend en charge ou non la micro-crèche de Barenton.

Un cabinet d'architecte doit être prochainement recruté par la Communauté d'Agglomération pour préparer et suivre le projet, mais dans le meilleur des cas, une ouverture de ce service ne pourra pas être prévue avant la rentrée de septembre 2024.